



HAL
open science

Conclusion

Manon Pesle, Ghislaine Gallenga

► **To cite this version:**

Manon Pesle, Ghislaine Gallenga. Conclusion. Presses de l'Université de Provence. La thèse CIFRE en SHS. L'art de la double contrainte, 2023. halshs-04358365

HAL Id: halshs-04358365

<https://shs.hal.science/halshs-04358365v1>

Submitted on 21 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conclusion

Ghislaine GALLENGA

Aix Marseille Université, IDEMEC, Aix-en-Provence, France

Manon PESLE

Université Jean Monnet, Saint-Étienne, France

La Cifre en sciences humaines et sociales : un levier pour l'emploi ?

Au terme de ce cheminement à travers les diverses expériences des doctorants, une constatation s'impose. Quelles que soient les difficultés rencontrées, la thèse est soutenue et les docteurs sont tous en situation d'emploi. La moitié d'entre eux ont décroché un poste dans l'académie, 50 % de réussite dans une fourchette de 5 années constitue une statistique très enviable dans les écoles doctorales, puisque « près de 90 % des doctorants (toutes disciplines confondues) s'insèrent directement sur le marché du travail après leur thèse Cifre, dont 87 % dans le secteur privé et seulement 13 % dans le secteur public¹ ». Ce bilan montre, s'il en était encore besoin, que la thèse réalisée avec un dispositif Cifre est une thèse « comme une autre », ni « une sous thèse », ni une « thèse au rabais », une thèse avec les mêmes exigences scientifiques qu'une thèse réalisée avec un contrat doctoral.

En 41 ans d'existence, et 35 pour l'ouverture aux SHS², les doctorants en SHS se sont emparés de ce dispositif en même temps que les contrats doctoraux décroissaient au fil des réformes et que l'accès à une inscription en doctorat non financé se restreignait. Cette augmentation des demandes des SHS pour ce type de financement doctoral a conduit à l'ouverture du dispositif aux thèses Cofra³,

1 Mélanie Bourdaa, Aurélia Lamy, « Les conventions CIFRE : quel statut pour le doctorant, quel(s) rôle(s) pour les laboratoires de recherche ? Retours d'expérience... », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* 6, 2015.

2 En 1987, même si les disciplines concernées étaient limitées à l'économie, la gestion, les ressources humaines, les finances, et le droit.

3 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-gouvernement-accroit-l-insertion-des-docteurs-au-sein-des-administrations-d-etat-en-facilitant-la-84158>.

Convention de formation par la recherche en administration, pour la réalisation de thèse au sein de l'administration, jusqu'ici exclu du dispositif Cifre. L'État va plus loin dans le financement privé avec la réforme du doctorat, et l'arrêté du 26 août 2022, lequel autorise maintenant les thèses d'entreprises, financées en totalité par les entreprises ou « dans des établissements publics industriels et commerciaux ayant des missions de recherche, des établissements privés de formation ou de recherche, des fondations de recherche privées, des entreprises privées et des administrations ». Mais ce succès relatif doit être accompagné de préconisations.

Comme nous l'avons montré, le métier de doctorant Cifre ne s'apprend pas, tout au plus il se négocie et s'ajuste au fil du temps. Cet ajustement, qui peut être douloureux, doit pouvoir s'appuyer sur le directeur de thèse et sur le soutien du laboratoire de recherche. Mais cela se heurte souvent à la méconnaissance du monde socio-économique par les encadrants. Bien entendu, toutes les disciplines ne sont pas égales quant à leur insertion dans les entreprises et certains blocages sont toujours à l'œuvre. Si pour la gestion, ou le droit, la place des diplômés dans les entreprises va de soi, il n'en est pas de même en anthropologie ou en histoire de l'art. La responsabilité en incombe aux deux parties : une méconnaissance commune à la fois par le monde socioéconomique qui peine à discriminer les différentes disciplines des SHS et à voir la valeur ajoutée que peuvent apporter ces profils atypiques, et à la fois par le monde académique qui est encore réticent à investir les entreprises et le secteur privé.

En effet, la recherche menée pour l'*Atlas des compétences et des métiers en SHS*⁴ a montré cette méconnaissance. Elle s'inscrit pourtant dans le cadre des réformes des financements de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui incitent les universités, et les organismes de recherche à se rapprocher des acteurs économiques, notamment privés.

Certaines politiques publiques initiées par l'État offrent un cadre institutionnel à ces rapprochements, à l'image de la création des pôles de compétitivité⁵ ou des incubateurs d'entreprises⁶. Ces politiques s'accompagnent également d'un bouquet d'incitation à créer des passerelles public-privé en facilitant par exemple pour les chercheurs et enseignants-chercheurs la création de *start-up*, la réalisation de mission de consultance, le travail à temps partiel ou complet dans une entreprise⁷. Dans cette perspective, des structures spécialisées dans la promotion et la valorisation de la recherche ont vu le jour afin d'accompagner le développement des relations entre la recherche publique et les acteurs socio-économiques, à

4 Émilie Francez, Ghislaine Gallenga, *Atlas des compétences et des métiers en sciences humaines et sociales*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2016.

5 Dispositif de la politique industrielle de l'État créé en 2004 pour soutenir l'innovation. Il rassemble sur un même territoire et autour d'un même thème des entreprises, des laboratoires de recherches et des établissements de formation.

6 Les incubateurs sont un dispositif public soutenus par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, créé dans le cadre des dispositions de la loi sur l'innovation et la recherche de 1999, principalement par les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Leur mission est de favoriser la création d'entreprises innovantes à partir des résultats de la recherche publique ou en liaison avec la recherche publique.

7 Comme certains de nos auteurs ont pu le faire.

l'instar des SATT⁸ et des CVT⁹. Acteurs agissant au niveau régional, en lien avec les territoires universitaires, les SATT ont ainsi pour mission d'accélérer le transfert de technologies et de connaissances du secteur public vers les entreprises. Au niveau national, les CVT sont dédiés à la communication et à la dynamisation des échanges entre les milieux académiques et socio-économiques, à l'image du CVT Athéna, spécialisé dans la valorisation des SHS. Par ailleurs, des politiques d'incitation à la création d'entreprises sont également dirigées vers les étudiants, comme par exemple les pôles PEPITE¹⁰.

Loin de se réaliser sous le signe du consensus, le développement des relations entre recherche et monde socio-économique soulève pourtant de nombreux débats. Reconnaisant en majorité l'intérêt de valoriser les savoirs et savoir-faire des SHS auprès du monde socio-économique, les acteurs académiques expriment malgré tout des critiques et des inquiétudes légitimes quant à l'évolution des conceptions de la recherche dans la société actuelle. En effet, la demande de plus en plus pressante faite aux universités et aux organismes de recherche de développer des partenariats avec les entreprises soulève la question d'un éventuel désengagement de l'État dans le financement de la recherche. Elle soulève également la crainte de voir disparaître le modèle de la recherche fondamentale, dont le but est de faire avancer les connaissances en dehors de tout objectif de résultat et de limite temporelle.

Il existe donc un paradoxe entre cette incitation et l'inadaptation des cadres administratifs universitaires à la mise en œuvre de partenariats, qui freinent la mise en œuvre de projets avec des organisations privées dont la temporalité courte diverge de celle de l'université. De même, le statut public ne permet pas de concevoir ces collaborations comme une source de financement autonome pour les laboratoires ou les chercheurs, là où les cabinets d'experts ou de consultants facturent à prix d'or leurs prestations. Dans ce contexte, comment valoriser les apports du travail du chercheur pour l'entreprise ? Sans vouloir transformer l'université et le CNRS en entreprises de prestation de services, ces critiques soulèvent la question de la construction de partenariats équitables entre les deux secteurs.

Autre difficulté soulevée par les chercheurs, celle de la valorisation dans les milieux de la recherche de leurs travaux menés dans le contexte des employeurs non académiques. En effet, si l'ouvrage que nous présentons ici s'inscrit dans une volonté de souligner ces liens, plusieurs témoignages de chercheurs ont rapporté qu'ils avaient parfois rencontré des difficultés à faire reconnaître la légitimité de leurs objets de recherche consacrés au monde des entreprises, des associations et des administrations.

Il est important de souligner que la capacité de la recherche publique en SHS à nouer des partenariats avec le secteur privé rend nécessaire que les entreprises aient une connaissance accrue du potentiel des universités dans ce domaine. Cette critique ouvre notamment sur le débat très actuel du développement de l'emploi des docteurs dans le secteur privé. En effet, comme le montre le rapport de l'Assemblée nationale sur le doctorat, ainsi que plusieurs études du Céreq,

8 Sociétés d'accélération du transfert de technologies.

9 Consortia de valorisation thématique.

10 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/poles-etudiants-pour-l-innovation-le-transfert-et-l-entrepreneuriat-pepите-46301>.

les ingénieurs sont en surreprésentation par rapport aux docteurs pour occuper des postes cadres, y compris de recherche. La primauté donnée aux ingénieurs a tendance à priver les entreprises, les associations et les administrations du potentiel d'innovation que peuvent leur apporter des chercheurs hautement qualifiés. Rappelons à ce titre qu'un docteur possède toute l'expérience professionnelle d'une thèse, qui constitue une démarche de projet en soi, menée de son élaboration à son aboutissement, impliquant la recherche de financement, l'insertion dans des réseaux professionnels, la direction d'un dispositif d'enquête, son évaluation, ... Il dispose ainsi d'au moins trois ans d'expérience professionnelle supplémentaire par rapport à un ingénieur, ce qui lui procure sans doute une culture générale plus large, des capacités d'adaptation plus rapides, un esprit plus ouvert à la nouveauté, et des connaissances scientifiques pointues.

Dans ce contexte, l'expérience des doctorants en bourse Cifre est particulièrement intéressante, car ce dispositif de financement de la recherche en partenariat avec une entreprise, une association, ou une administration illustre parfaitement les avantages que chaque partenaire peut retirer d'une telle expérience. En effet, en articulant réflexion théorique et mise en œuvre pratique, elle favorise les échanges entre savoirs scientifiques et professionnels, nourrissant à la fois la recherche fondamentale et répondant aux besoins du partenaire socio-économique sur le terrain. Leur expérience est donc double : à la fois une première expérience de chercheur et à la fois une première expérience de cadre.

La question de la valorisation de ces partenariats tant du côté du monde de la recherche que du monde socio-économique est donc au cœur du débat. Elle montre ainsi l'importance de poursuivre une réflexion sur les formes de développement de partenariats équitables et convergents entre les acteurs de la recherche publique et le monde-socio-économique, dans un contexte où chacun poursuit des objectifs différents, et évolue dans un cadre administratif, économique, et une temporalité distincts. Cette reconnaissance passe aussi par la nécessaire validation du doctorat dans les grilles de salaires comme diplôme de bac + 8.

Au vu du succès du dispositif Cifre en SHS, nous pensons légitimement que la représentation des SHS dans le monde socio-économique est en train de s'inverser à la fois dans l'académie – en témoigne les recrutements des auteurs – et dans les entreprises demanderesse des compétences des docteurs en SHS.